

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2015

Publication : 02/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNE de SERRA DI FERRO**  
Arrondissement d'AJACCIO  
Canton de Sainte Marie Sicché

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

N° : 15/33

Convocation le : 11 septembre 2015

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 22 septembre 2015

Publication : 22 septembre 2015

Le Maire Adjoint



Marie-Pierre BARTOLI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : modification des statuts de la Communauté de communes  
du Taravo**

L'an deux mil quinze, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

**Présents :** Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

**Pouvoirs :** Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Antoine GIORGI

**Absents :** Olivier BURESI, Coralie MANCINI

**Secrétaire de séance :** Jean-Baptiste SANTONI

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la saisine effectuée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Taravo concernant les compétences de la collectivité.

En effet, suite à la réception d'un courrier en date du 12 décembre 2014 de Monsieur le Préfet de Corse invitant la Communauté de communes du Taravo à tenir compte des conséquences de la loi « MAPTAM » du 24 janvier 2014 modifiant l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a délibéré lors de sa session du 11 mars 2015 sur une modification des statuts.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, approuve la modification statutaire.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.